

**Compte-rendu de la réunion ANAH - ACAD**

**du 25 juillet 2017**

Objet : Nouvelle convention triennale ANAH / ACAD 2017 - 2019

* présents :

Pour l’ANAH : Christian MOUROUGANE, Directeur Général Adjoint chargé des politiques territoriales

Pour l’ACAD : Damien Le CLERC, Thierry COLIN, Pierre OLIVIER, Nicolas CROZET, Yves JULOU

1. **Renouvellement de la convention triennale ANAH - ACAD** : **le contexte**

Christian Mourougane annonce d’emblée que le montant de la subvention de l’Anah à l’ACAD pour la nouvelle convention triennale 2017 - 2019 sera reconduit sans diminution malgré la décision prise de réduire de 5% toutes leurs subventions. (Pour rappel, la subvention actuelle est de 60 000 € /an).

Il fait part de son souhait d’un suivi plus formalisé que lors de la période précédente, avec des contributions écrites de l’ACAD et un RV trimestriel.

Il dit apprécier tout particulièrement les interventions de l’ACAD dans le groupe de travail Action Logement.

La nouvelle convention ANAH - ACAD va devoir s’inscrire dans le nouveau Contrat d’objectifs et de performances (COP) que l’Anah va signer avec l’Etat pour la période 2018 -2022 qui portera sur :

* la territorialisation des politiques publiques, qui comprendra un volet redynamisation du monde rural et un volet requalification des villes moyennes
* le programme Habiter Mieux, avec un objectif plus réaliste (environ 70 000 logements par an) au lieu des 100 000 logements, objectif 2017 impossible à atteindre
* le renforcement de la technicité de la maitrise d’ouvrage des collectivités locales pour les opérations complexes (OPAH copro, OPAH RU) par le financement d’un chef de projet agglo en capacité de structurer une ingénierie à la hauteur des enjeux.

Dans ce contexte, C Mourougane fait part de quelques questionnements qui se posent à l’Anah :

* Quels rôles et quelles relations entre DHUP, DREAL et DDT ?
* Face à l’hétérogénéité des territoires et des opérateurs, certains trop peu qualifiés pour mener des opérations complexes en villes moyennes, quelles évolutions peut on attendre des métiers de l’ingénierie et en particulier du métier d’opérateur ?
* Quel accompagnement convient il de mettre en place pour les ménages fragiles dans l’habitat individuel énergivore ?
* Comment améliorer le repérage en PIG, voire en diffus, par une attitude pro active des opérateurs ? *Question à rapprocher de la territorialisation de l’action dans le monde rural et au projet de certification qu’il faudrait éviter de conduire à un nivellement par le bas de l’action des opérateurs.*
1. **La question de la certification**

Nicolas Crozet expose les craintes de l’ACAD sur le projet présenté dans le CR de Cveta Kirova (réunions des 4 et 7 juillet 2017), en particulier sur deux points qui nous inquiètent : le calendrier très court nous demandant de réagir fin aout, et l’absence de l’ACAD au Comité de pilotage, ce qui ne permet pas de garantir la prise en compte de nos demandes et propositions par le dit COPIL et risque de nous voir contraints d’adopter le référentiel SOLIHA.

Sur ce 2ème point, Christian Mourougane s’engage à ce que l’ACAD fasse partie du comité de pilotage.

Sur le fond de la démarche, il rappelle que c’est la qualité de services dans l’accompagnement des ménages qui est attendue, et dit vouloir construire avec les deux principaux réseaux d’opérateurs un référentiel qui corresponde aux attentes de l’Anah.

Il n’est pas persuadé que l’approche actuelle de certification soit la meilleure manière d’obtenir le niveau de qualité de service attendue des opérateurs par l’Anah et craint qu’elle conduise à un nivellement par le bas, avec un manque de pro-activité. Il évoque comme solution alternative, l’élaboration d’un guide de bonnes pratiques (charte) auquel chacun s’engagerait, car il est peut être trop tôt pour parler de certification avant de s’être mis d’accord sur les attendus.

C. MOUROUGANE s’interroge sur la difficulté à fédérer les approches des 5 grandes familles d’opérateurs :

* Soliha : stratégie nationale mais problèmes de compétences différenciées par régions
* ACAD : stratégies différenciées par entreprise
* Fédération des EPL
* Régies
* USH

C. MOUROUGANE recense 4 grandes catégories de collectivités :

* Les structurées (Paris, Lyon) sachant organiser les marchés des opérateurs
* Les autonomes qui font tout elles-mêmes (régie, SPL) : Pas de visibilité par l’Anah
* Celles (le plus grand nombre) qui ont des besoins mais ne savent ni les exprimer ni les conduire : l’Anah ne peut que constater les résultats
* Celles qui ne font rien : les PO doivent se débrouiller, modèle du diffus
1. **Les attentes exprimées vis à vis de l’ACAD pour la nouvelle convention**

**Sur le fond**

Dans le cadre de l’élaboration du COP 2018-2022, C. Mourougane attend de l’ACAD une contribution sur les conditions de redynamisation des territoires en déclin et des villes moyennes en ouvrant la focale bien au-delà de la seule question du logement, ainsi qu’une réflexion sur les évolutions des métiers de l’ingénierie.

Plus précisément, Il demande de modifier l’axe 2 (programme Habiter mieux) et l’axe 5 (certification) en les remplaçant par :

* Axe n° 2 : Proposer à l’ANAH des modalités d’intervention
* vers les copropriétés fragiles
* vers les passoires énergétiques

… distinguant les territoires d’opérations programmées, les villes moyennes… et proposant un minimum de consensus aux différentes structures de l’ANAH sur les méthodes, les attendus, les risques juridiques…

* Axe n° 5 : Participer au chantier de l’Anah sur la professionnalisation des opérateurs

(Il indique que la labellisation des opérations est abandonnée).

2 axes de professionnalisation doivent être pris en compte :

* les clients (collectivités locales)
* le service rendu aux bénéficiaires

**Modalités de travail avec l’ANAH**

L’ACAD est attendue dans 2 groupes de travail :

* le comité technique Action Logement
* le groupe de travail sur la certification

Pour le reste, C Mourougane attend des documents écrits plus que des réunions, en dehors des points réguliers sur le suivi de la convention. Il est ouvert également à des demandes de RV.

Il est convenu de modifier la note « Projet d’association » et la lui faire parvenir en début septembre.

1. **Pour poursuivre**

Les participants à la réunion du 25 ont débriefé le 28 juillet par téléphone. Ils ont convenu de poursuivre de la manière suivante :

Certification

Nicolas Crozet élabore une contribution écrite qu’il soumettra fin aout aux membres du GHP pour relecture et amendements avant transmission à l’ANAH début septembre. Les contributions des différents adhérents sont bienvenues. N Crozet répondra à Cveta Kirova en lui proposant comme experts les membres intéressés du GHP.

Projet de convention

Damien Le Clerc reprend le plan du projet d’association en revoyant les axes, les recomposant et priorisant les objectifs pour répondre aux attentes de l’Anah. Il complète le volet « dématérialisation » suite à la réunion du 26 juillet avec l’ANAH et transmet à Yves Julou au plus tard en début de semaine prochaine qui complètera et assurera la rédaction du projet qui sera soumis au groupe pour validation fin aout / début septembre avant nouvelle transmission à C. Mourougane début septembre.

**En guise de conclusion (provisoire)**

Un RV surprenant au dire de plusieurs participants, qui a manifesté un grand flou et a ménagé plusieurs surprises : l’objectif très ambitieux (et intenable) du programme Habiter Mieux revu à la baisse, l’abandon de la « labellisation » des opérations, une forme de priorité donnée au diffus, un certain désaveu donné à la démarche de certification qui paraissait presque bouclée…

Ce premier RV de la nouvelle ère post élection présidentielle a montré le DGA de l’Anah en plein questionnement, et demandant aux opérateurs de s’associer à ses interrogations sur le devenir du métier des opérateurs. Mais au fond, il laisse apparaître peu de changements pour l’immédiat dans les priorités de l’ANAH, hormis la nécessité de coller à l’un des thèmes de la campagne électorale : la revitalisation des territoires ruraux et des villes moyennes à marché détendu.

*CR rédigé par Y Julou, le 28 /07/2017*